



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté – PA de Tirpen – La Paviotaie – 56140 Malestroit, portant sur la régularisation du plan d'eau d'Aleth et la mise en conformité pour la continuité écologique du ruisseau de Saint-Malo-de-Beignon sera ouverte en mairie de Saint-Malo-de-Beignon, pendant 17 jours et demi consécutifs, du mardi 19 octobre 2021 à 14h00 au vendredi 5 novembre 2021 à 17h00.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête
- 1 dossier produit par le bureau d'études SINBIO SCOP
- l'arrêté préfectoral du 9 avril 2021 portant dispense de la production d'une étude d'impact
- l'avis du SAGE Vilaine du 18 juin 2021

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de Saint-Malo-de-Beignon, où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État du Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de Madame Morgane Séné – De l'Oust à Brocéliande Communauté – PA de Tirpen - La Paviotaie - CS 80055 – 56140 Malestroit - téléphone : 02 97 75 27 77 - messagerie : morgane.sene@oust-broceliande.bzh.

Madame Pascale Le Floch-Vannier, cadre territoriale, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairie de Saint-Malo-de-Beignon :

- le mardi 19 octobre 2021 de 14h00 à 17h00
- le samedi 30 octobre 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 5 novembre 2021 de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice en mairie de Saint-Malo-de-Beignon ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice en mairie de Saint-Malo-de-Beignon - 24, rue de la République - 56380 Saint-Malo-de-Beignon – adresse messagerie : mairie.stmalodebeignon@wanadoo.fr, pendant toute la durée de l'enquête.

Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête dans les meilleurs délais.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau, nature et biodiversité) et en mairie de Saint-Malo-de-Beignon du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale, assortie de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan, ou un refus.